

3R EXPLORATION
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 146, rue du Commandant Charcot 69005 LYON
951 469 212 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
PRISES PAR L'ASSOCIE UNIQUE
LE

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

.....

DEUXIEME DECISION

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé unique **décide** d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 3 142,00 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	3 142,00 euros
A la réserve légale	100,00 euros
Qui est porté de 0 euro à	100,00 euros
Et qui est donc intégralement dotée	
Solde	3 042,00 euros
Au poste « report à nouveau »	0,14 euros
Qui est ramené de -0,14 euros à	0 euro
Solde	3 041,86 euros
Au compte « autres réserves »	3 041,86 euros
Qui est porté de 0 euro à	3 041,86 euros

.....

Fait par voie de signature électronique le

Certifié conforme
Monsieur Ennemond PAYEN
Président

Désignation de l'entreprise SAS 3R EXPLORATION										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 146 RUE Commandant Charcot 69005 LYON 5EME											
SIREN		9 5 1 4 6 9 2 1 2				Durée de l'exercice en nombre de mois * 12		Durée de l'exercice précédent * 21			
										Exercice N clos le	
										31/12/2021	
ACTIF										Brut	
										1	
										Amortissements-Provisions	
										2	
										Net	
										3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial * Autres *	010		012						
			014		016						
	Immobilitisations corporelles *		028		030						
	Immobilitisations financières * (1)		040	50000	042		50000				
	Total I (5)		044	50000	048		50000				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	2805	070		2805				
			072	123798	074		123798				
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	2014	086		2014				
	Total II		096	128618	098		128618				
	Total général (I+II)		110	178618	112		178618				
PASSIF										Exercice N	
										1	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				0				
	Résultat de l'exercice		136				3142				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				4141				
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				1106				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)		169	4409			7870				
	Comptes courants d'associés		173				165500				
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176				174476				
Total général (I + II + III)		180				178618					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	123614		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

Désignation de l'entreprise SAS 3R EXPLORATION

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A – RÉSULTAT COMPTABLE

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	{	Biens	dont export et livraisons		{	215		214		
		Services *	intracommunautaires			217		218		
	Production vendue							44025		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222		
	Production immobilisée *							224		
	Subventions d'exploitations reçues							226		
Autres produits							230	10		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	44035		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234		
	Variation de stocks (marchandises) *							236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242	3234	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243		)	244	333	
	Rémunérations du personnel *							250	25100	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant				380		)	252	11616	
	Dotations aux amortissements *							254		
	dont amortissement du fonds de commerce							255		
	Dotations aux dépréciations							256		
	{	Autres charges				259		{	262	2
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *								
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260		
Total des charges d'exploitation (II)							264	40287		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	3747		
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)			294	51	
							290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		{	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348					
Impôt sur les bénéfices (VII)							306	554		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	3142		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	3142	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	554			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342			
	ZRD (44 terdecies)	127		JEI (44 sexies A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		ZRR (44 quindecies)	138					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181					
	BUD (44 sexdecies)	992		Investissements et souscriptions outre-mer	344					
				ZDP (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	3696	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *					356			
		Déficits antérieurs reportables *.....0					dont imputés sur le résultat :		360	0
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	3695	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAS 3R EXPLORATION

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Principes généraux	3
1.2	Changements de méthode comptable	3
1.3	Règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Actif	5
2.1.1	Immobilisations	5
2.1.2	Amortissements	5
2.1.3	Informations relatives aux filiales et participations	7
2.1.4	Créances	8
2.2	Passif	9
2.2.1	Capitaux propres	9
2.2.2	Dettes financières et autres dettes	10
2.2.3	Charges à payer	11
3	Informations relatives au compte de résultat	12
4	Impôt sur les bénéfices	13

1 Principes et méthodes comptables

1.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général (en tenant compte de tous les règlements le modifiant à ce jour dans sa version consolidée, notamment le règlement ANC N°2022-06).

1.2 Changements de méthode comptable

Pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le plan comptable général et s'applique obligatoirement à tous les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025. Il introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers applicables aux comptes sociaux.

La mise en place de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable, appliqué de manière prospective.

L'impact de ce changement de méthode comptable a néanmoins un impact non significatif sur les comptes annuels 2025 en comparaison avec 2024.

1.3 Règles et méthodes comptables

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthode comptable relatif à la mise en place du règlement ANC n°2022-06 pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.